

Pass numériques
Arrêté collectif d'attribution n° 23000531

Le président du Conseil régional,
de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1^{er} juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1^{er} février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

Arrête :

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

Article 1

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

Article 2

Les demandes d'aide faisant l'objet d'une décision de rejet sont présentées en annexe 2 du présent arrêté.

Cette décision sera notifiée aux intéressés.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 17 JAN. 2023

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation



Ertgren SHEHU
Directeur Général Adjoint
Responsable du Pôle
Territoires et Transitions

Publié le

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 23000531

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

	N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Carnet Attribué
1.				59600	MAUBEUGE	5 PASS
2.				59200	TOURCOING	5 PASS
3.				59200	TOURCOING	10 PASS
4.				62360	HESDIN L ABBE	10 PASS
5.				62540	MARLES LES MINES	5 PASS
6.				62880	ANNAY	10 PASS
7.				80200	PERONNE	10 PASS
8.				62118	PELVES	10 PASS
9.				62131	VERQUIN	10 PASS
10.				80120	RUE	5 PASS
11.				62930	WIMEREUX	10 PASS
12.				80200	PERONNE	10 PASS
13.				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
14.				80200	FLAUCOURT	10 PASS
15.				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
16.				59370	MONS EN BAROEUL	5 PASS
17.				62140	MOURIEZ	10 PASS
18.				62114	SAINS EN GOHELLE	10 PASS
19.				62140	MARCONNE	5 PASS
20.				62172	BOUVIGNY BOYEFFLES	10 PASS
21.				62380	LUMBRES	10 PASS
22.				59600	MAUBEUGE	10 PASS
23.				59770	MARLY	10 PASS
24.				80200	PERONNE	10 PASS
25.				02110	BOHAIN EN VERMANDOIS	10 PASS
26.				59200	TOURCOING	10 PASS
27.				62320	ROUVROY	10 PASS
28.				62640	MONTIGNY EN GOHELLE	10 PASS
29.				59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
30.				62880	ESTEVELLES	10 PASS
31.				62140	STE AUSTREBERTHE	10 PASS
32.				80480	SALOUEL	5 PASS
33.				59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
34.				59440	AVESNES SUR HELPE	5 PASS
35.				62710	COURRIERES	10 PASS
36.				62970	COURCELLES LES LENS	10 PASS
37.				62120	AIRE SUR LA LYS	10 PASS
38.				59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
39.				59200	TOURCOING	10 PASS
40.				62123	BERNEVILLE	10 PASS
41.				62123	BERNEVILLE	10 PASS
42.				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
43.				59620	LEVAL	10 PASS

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 23000531

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

	N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Carnet Attribué
44.				59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
45.				59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
46.				59200	TOURCOING	10 PASS
47.				62190	LILLERS	5 PASS
48.				62230	OUTREAU	10 PASS
49.				62232	VIEILLE CHAPELLE	5 PASS
50.				62630	ETAPLES	10 PASS
51.				62630	ETAPLES	10 PASS
52.				62118	PELVES	10 PASS
53.				62380	ESQUERDES	10 PASS
54.				59171	ERRE	5 PASS
55.				62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
56.				62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
57.				59138	BACHANT	10 PASS
58.				59600	MAUBEUGE	5 PASS
59.				62380	ESQUERDES	10 PASS
60.				62390	BEAUVOIR WAVANS	10 PASS
61.				62790	LEFOREST	10 PASS
62.				60000	BEAUVAIS	10 PASS
63.				80550	LE CROTOY	5 PASS
64.				62360	LA CAPELLE LES BOULOGNE	10 PASS
65.				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
66.				59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
67.				62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
68.				62970	COURCELLES LES LENS	10 PASS
69.				62123	BERNEVILLE	10 PASS
70.				62123	BERNEVILLE	10 PASS
71.				59500	DOUAI	10 PASS
72.				59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
73.				59000	LILLE	10 PASS
74.				60310	THIESCOURT	10 PASS
75.				62680	MERICOURT	10 PASS
76.				62123	BERNEVILLE	10 PASS
77.				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
78.				62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
79.				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
80.				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
81.				62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
82.				62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
83.				62360	PONT DE BRIQUES ST ETIENNE	10 PASS
84.				80360	COMBLES	10 PASS
85.				59138	BACHANT	10 PASS

ANNEXE 2 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 23000531
*Liste des personnes dont la demande de pass numériques fait l'objet d'un refus
(demande inéligible ou incomplète)*

	N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Motif du refus
1.				62100	CALAIS	Dossier incomplet malgré relances
2.				62540	MARLES LES MINES	A déjà bénéficié de 10 pass
3.				62231	SANGATTE	Dossier incomplet malgré relances
4.				62380	ELNES	Dossier incomplet malgré relances
5.				80200	HERBECOURT	Dossier incomplet malgré relances
6.				62570	PIHEM	Dossier incomplet malgré relances
7.				80700	ROYE	Hors critère (apprenti)
8.				60730	ULLY ST GEORGES	Dossier incomplet malgré relances
9.				80200	DOINGT FLAMICOURT	Hors critère (n'est pas demandeur d'emploi)
10.				60240	PARNES	Hors critère (étudiant en BTS)